

PROGRAMME DE FORMATION

Groupe d'agriculture durable VENDARGUES

OBJECTIFS :	Conduire les vigneronns à pratiquer une agriculture durable.
PRE-REQUIS :	
PUBLIC :	Exploitants agricoles - conjoints collaborateurs - aides familiaux - cotisants de solidarité
LIEU :	Cave coopérative et secteur de VENDARGUES
DATES :	D'avril à novembre 2016.
RESPONSABLE STAGE :	Stéphanie GENDAUD-GENTES ☎ 06.18.36.83.29
INTERVENANT :	Stéphanie GENDAUD-GENTES, conseillère viticole Chambre d'agriculture de l'Hérault.
MOYENS PEDAGOGIQUES :	Exposé participatif - observation - tournées des parcelles.
DUREE :	22 heures
COUT :	200 € (pris en charge par votre fonds de formation, le FSE et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault pour les ressortissants VIVEA) Autre public, nous consulter.
ATTESTATION :	Une attestation de stage sera remise aux participants à l'issue de la formation.

1ère JOURNEE – DUREE : 3 H en salle et terrain

09 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

- Tour de table : présentation des stagiaires, de leurs attentes par rapport à la formation.
- Le raisonnement de la protection contre l'oïdium :
- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
 - ✓ Les méthodes alternatives.
 - ✓ Les règles de décision et stratégie.
- Le raisonnement de la protection contre l'excoriose:
- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
 - ✓ Les méthodes alternatives.
 - ✓ Les règles de décision et stratégie.
- Les méthodes pour adapter sa pulvérisation au végétal afin de protéger l'environnement.

2ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

- Le raisonnement de la protection contre le mildiou pour l'adapter au niveau du risque :
- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
 - ✓ Les méthodes alternatives.
 - ✓ Les règles de décision et stratégie.
- La réglementation sur les zones non traitées.

3ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Le raisonnement de la protection contre le mildiou en cas de repiquage :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
Les conditions d'application.

4ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

La protection contre les tordeuses de la grappe (1ère génération) :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
La réglementation « abeilles » et son application.

5ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Comment reconnaître le parasite de la flavescence dorée :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
Quels sont les moyens de mise en place d'un groupement de défense contre les nuisibles.

6ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

La protection contre les tordeuses de la grappe (2ème génération) :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
Le choix des produits en fonction de délai de rentrée.

7ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Le raisonnement de la protection oïdium au stade de la fermeture de la grappe :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
Le nouveau système d'étiquetage.

8ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Le raisonnement de la protection contre les tordeuses de la grappe (3^{ème} génération) :
✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
✓ Les méthodes alternatives.
✓ Les règles de décision et stratégie.
La réglementation sur les produits étrangers.

9ème JOURNEE – DUREE : 2 H - Terrain

10 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Comment reconnaître les symptômes de la flavescence dorée :

- ✓ Observation et reconnaissance de la maladie.
- ✓ Les méthodes alternatives.
- ✓ Les règles de décision et stratégie.

Le choix de son produit en fonction du délai avant récolte.

10ème JOURNEE – DUREE : 3 H - en salle

09 h 00 – 12 h 00 : Intervenant : Stéphanie GENDAUD-GENTES, CA34

Etablissement d'un bilan phytosanitaire de la campagne.

Reprise de tous les thèmes et réglementations abordés.

Bilan de la formation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à renvoyer à Stéphanie GENDAUD GENTES Chambre d'Agriculture de l'Hérault
Maison des Agriculteurs A – Mas de Saporta CS 10010 - 34875 LATTES Cedex
Tél. : 04 67 20. 88. 37 - Fax : 04.67.20.88.95 – gendaud@herault.chambagri.fr

Mme, M. _____ Tél _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

Date et lieu de naissance _____

Adresse mail : _____

Production principale : _____

Numéro SIRET : _____

Participera à la formation :

« Groupe agriculture durable - Vendargues »

Ressortissants VIVEA :

Exploitant Conjoint collaborateur Aide familial :
En cours d'installation (PPP) : Cotisant solidaire

Salariés :

Salarié FAFSEA Salarié OPCALIM Autre fonds (à préciser)

prise en charge de la formation :

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux et cotisants solidaires qui cotisent au fonds de formation VIVEA auprès de la MSA:**
- La formation sera prise en charge par VIVEA sous réserve d'être à jour de vos cotisations
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
- Une attestation de votre Point Info installation devra être fournie à l'inscription
- **Pour les cotisants solidaires qui ne cotisent pas pour le fonds de formation VIVEA:**
- le coût de la formation restera à votre charge

✓ Pour les salariés :

- **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**
- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCALIM : contacter 04 42 20 93 52



Fait à _____

le _____

Signature _____